

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS (1)

Interne (1)

EXAMEN (1)

Externe (1)

Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14/04/2022

à Châlons-en-Champagne

Epreuve de questions techniques

Spécialité et/ou option : Services et interventions techniques

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



9536765636

PARTIE
A LAISSER EN BLANC
ET
A RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question n°2 :

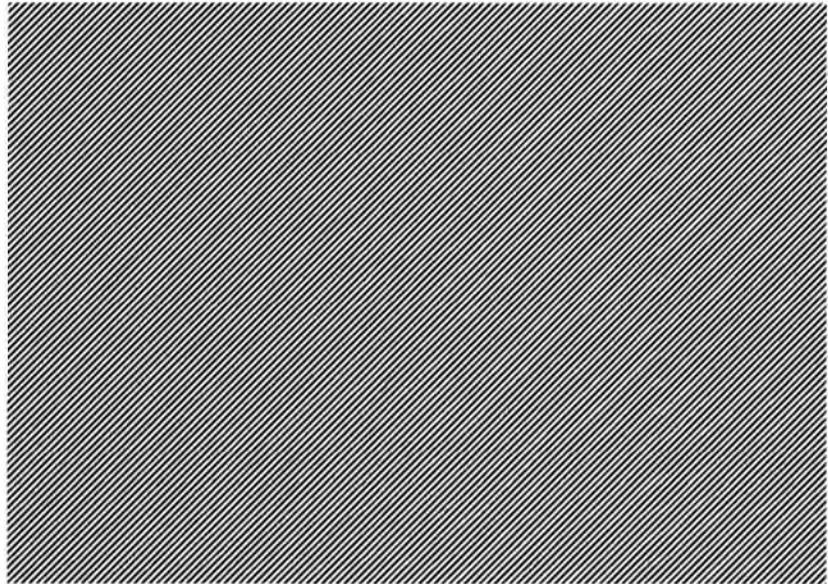
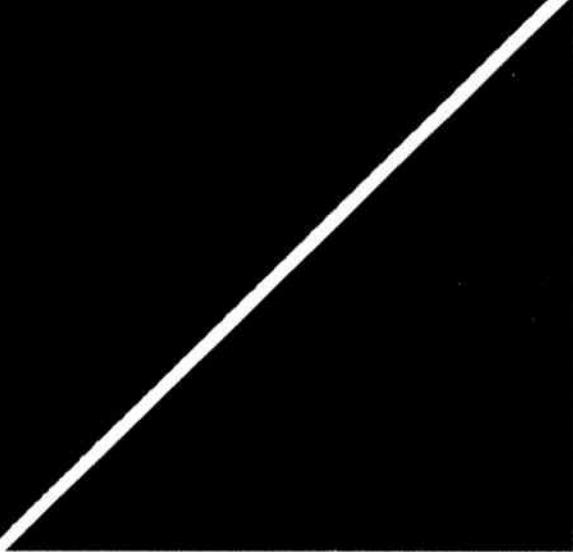
Monsieur le directeur des services techniques,

Le déploiement d'un outil de GMAO est une étape importante dans l'évolution du CTM car il déclenche de l'attention portée à la préparation de cet outil tous les bénéfices que l'on peut attendre d'une GMAO.

Je vous propose donc un déploiement en 3 étapes toutes aussi importantes les unes par rapport aux autres.

La première, basée sur une analyse approfondie de l'existant de la commune, va être d'établir un ensemble de listes permettant de créer le cœur de la GMAO, c'est-à-dire sa base de données. Ces listes seront les suivantes :

- liste des bâtiments de la commune en prenant soin de définir en parallèle une identification précise de chaque lieu où chaque pièce de ces bâtiments pour qu'ils soient identifiables facilement par tous les acteurs
- liste des rues, terrains, monuments
- liste des activités réalisées par la mairie
- liste des sous-traitants intervenants sur la commune en y précisant l'activité associée
- liste des demandeurs et des intervenants



(les uns n'auront pas les droits d'accès dans le GMAO par rapport aux autres)

- En fonction des attentes, on pourra également lister les moyens de travail, les niveaux de puissance, l'ergonomie, ...

La seconde étape est celle de la mise en place de cette base de données brute dans l'outil de GMAO. Cette étape est réalisée avec le prestataire de GMAO qui va, en fonction des besoins, adopter le GMAO à notre utilisation. Les éléments qui vont être "extraits" sont le plus souvent :

- Planchification de l'activité de la nef
- Traceabilité des actions de la nef et de la sous-traitance
- Analyse des cours d'entretien des bâtiments
- Analyse du temps de travail

Toutes ces fonctions conduisent à des outils plus aboutis afin de clôturer l'utilité d'un investissement humain ou matériel.

La dernière étape est la communication autour du déploiement de l'outil tant au niveau des demandeurs que des intervenants. En effet, pour les demandeurs une GMAO ne pert pas sens correctement car les besoins ne sont pas complètement rencontrés. Pour les intervenants, il est

primordial de leur présenter les bénéfices d'une GMAO car elle est souvent perçue comme un outil de surveillance du personnel. Une adhésion de droite à ce projet est une étape essentielle au déploiement.

Question n°3 :

a) L'analyse préalable du parc véhicules et enfin communiquer permet de dégager plusieurs informations intéressantes : le parc est plutôt vieillissant avec un nombre d'années minimal de 12 ans pour aller jusqu'à 32 ans. On peut voir également que quelqu' soit le type de véhicule ci-dessous, il est toujours acheté neuf.

Les deux modes de gestion pour le parc de véhicules sont l'achat et la location. Dans le cas de l'achat, il faut prendre en compte l'investissement de départ ainsi que la gestion de l'entretien du véhicule à l'inverse de la location qui, dans ce cas, ne nécessite ni mise de départ, ni coûts supplémentaires pour l'entretien car intégrés dans le coût du loyer mensuel.

Si l'on prend l'exemple d'un master ZE, sur la base minimale d'une exploitation pendant 12 ans, nous sommes sur les coûts suivants :

✓ Location + entretien : $30\ 240 \times 4 = 120\ 960 \text{ €}$

✓ Achat + location hotte : $60\ 416 + (12 \times 880) = 50\ 974 \text{ €}$

Il faudra bien sûr y intégrer les coûts d'entretien que l'on peut estimer au regard du faible kilométrage réalisé chaque année à environ 3000 km soit au total 75 000 €.

L'avantage penche en faveur d'une gestion par achat même si la location de type caténaires contrainte comme le matériel spécifique ou le formation du personnel.

b) Une démarche qualité est un processus qui vise à obtenir dans ce cas un service de qualité. Elle est décrite par le norme ISO 9001 qui décrit cinq étapes :

1- Ecoute du client

2- Engagement direction (définition des objectifs)

3- Mobilisation des agents (respect des engagements)

4- gestion documentaire

5- Amélioration continue

Dans le cadre de la viabilité hivernale, il convient de capitaliser les éléments connus / problèmes existants, matériel disponible, nombre de jours concerné par le gel ou la neige). Ensuite, une politique d'action doit être définie pour fixer les modes d'action (estimation, permanence), les moyens utilisés, le calendrier retenu, en général de mi-novembre à mi-mars. Puis, vient l'implication du personnel en traduisant l'ensemble des objectifs par des procédures et la mise à disposition des moyens. La gestion documentaire se retrouve dans les modes opératoires liés à l'attribution d'un matériel spécifique (cloueuse, lame,...) et dans le cartographie des cercles de séloge (zones prioritaires (circuit bus, accès autoroute) puis du reste de la commune). L'amélioration continue vise à capitaliser l'expérience pour optimiser le déroulé (estimation de décision, heure de départ, matériel plus adapté)

c) le coût global est le coût qui intègre toutes les composantes d'une dépense. Pour l'éclairage public, on intégrera :

- Coût des mets
- Coût des projecteurs
- Dépense énergétique électrique
- Coût d'entretien (désencrassement, dépollution)
via la régie ou la sous-traitance.

Un relamping conduit généralement à une diminution des coûts globaux : étant donné que les mets sont conservés, la dépense énergétique diminue fortement en hiver (éclairage led, scénario d'ébrasement et durée de vie plus importante)

Question n°4:

- a) En tant qu'ERP, un chef de sein doit répondre aux exigences d'objection de sécurité incendie qui sont : les moyens d'alerte, favoriser l'évacuation du public, de disposer des moyens d'alerte des secours et de disposer de moyens de lutte contre l'incendie.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	(1)	Interne	<input type="checkbox"/>	(1)
EXAMEN	<input type="checkbox"/>	(1)	Externe	<input checked="" type="checkbox"/>	(1)
			Troisième concours	<input type="checkbox"/>	(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14/04/2022
à Châlons en Champagne

Epreuve de questions techniques
Spécialité et/ou option : services et interventions techniques

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



9536765636



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question n°4:

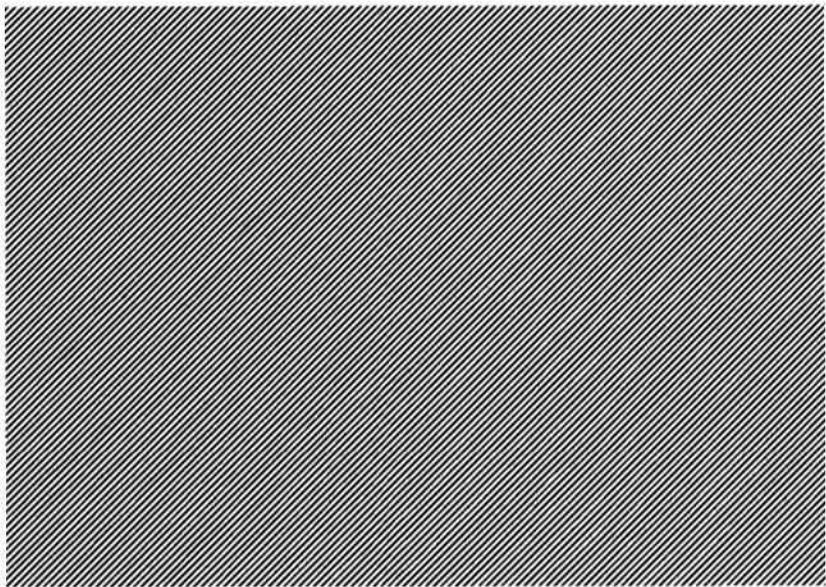
b) Les étapes réglementaires préétablies à l'installation d'un cheptel sont :

- Etablissement d'un registre de sécurité par un opérateur agréé
- Transmission des pièces techniques en préfecture
- Si particularité techniques ou implantation supérieure à 6 mois, passeage d'une commission de sécurité et nécessité d'accord.
- Attribution d'un numéro d'identification par la préfecture à afficher de manière visible aux emplacements suivants.

Question n°1:

a) En fonction des attentes retenues, il existe 3 types de contrat de cheptel allant de P1 à P3. Ceux-ci augmentent progressivement le niveau de service. Le niveau P1 garantit l'exploitation de l'installation. Seul l'entretien courant est réalisable.

Le niveau P2 y ajoute la maintenance globale en y ajoutant les prestations nécessaires et des garanties de restauration de service pré définies.



Le niveau P3 englobe le maintien et un niveau de performance optimal en y intégrant la maintenance de tous les éléments même s'ils ne sont pas liés à la production directe de chauffage (vannes, conduits...)

b) Un contrat de maintenance de chauffage estimé à un montant de 100 000 € sera offert à un marché de services - En étant estimé à moins de 25 000 €, celui-ci sera un marché à procédure adaptée dit MAPA. Pour ce montant, la publicité sera réalisée soit par une publication au BOAMP (Bulletin officiel des annonces du marché public) ou en TAL (Tournal des annonces légales) - Il pourra être également à tranches optionnelles si le type de contrat est demandé sur plusieurs niveaux possibles.

Les pièces constitutives du marché via le dossier de consultation des entreprises (DCE) seront l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives générales et particulières, le cahier des clauses techniques générales et particulières, le règlement de consultation et le bâtonnement des prix unitaires si l'on souhaite une décomposition par équipement

c) Pour la postériorité retenue pour le contrat de chauffage, l'organisation de suivi se basera sur :

- Un planning d'intervention préventive qui prend en compte les spécificités de chaque bâtiment (Horaires d'école, calendrier d'ouverture du gymnase, ...)
- La définition d'un interlocuteur unique afin d'optimiser les échanges entre la commune et le prestataire
- Si possible, la mise en place d'une télé-gestion permettant en temps réel d'accéder aux informations de réglage et aux données de fonctionnement des équipements

En termes d'évaluation du patrimoine, les outils que l'on peut utiliser sont les suivants :

- Mesure du taux de disponibilité des installations
- Mise en place d'un fichier de suivi du traitement des déclarations qui précise le nombre, le temps et le lieu des interventions ainsi que le retour technique des interventions effectuées
- Proposition d'optimisation des installations en fonction des orientations de la commune (photovoltaïque, géothermie, ...)
- Respect des dispositions réglementaires liés aux installations de chauffage comme les rapports de contrôle sur les émissions polluantes ou le renouvellement du registre de sécurité de l'établissement en lien avec la visite des sous-commissaires de sécurité.

